

LE CANADA

EDITION QUOTIDIENNE

Publié par la Cie. d'Imp. d'Ottawa.

9ème ANNEE, No. 278.

OTTAWA, VENDREDI, 16 MARS 1888.

OSCAR McDONELL, Directeur

LE NUMERO : 2 CENTS

LE CANADA

FONDÉ EN 1879

Prix de l'abonnement

EDITION QUOTIDIENNE

Un an, pour la ville.....\$4.00

en dehors de la ville.....3.00

EDITION SEMAADAIRE

Un an.....\$1.00

Invariablement payable d'avance.

Toutes lettres, correspondances etc. etc. doivent être adressées à

OSCAR McDONELL

OTTAWA ONT.

BUREAUX ET ATELIERS

118 rue St. Patrice

414 et 416 rue Sussex.

LE CANADA

Ottawa 16 Mars 1888

La députation de Manitoba a eu une nouvelle entrevue avec sir John, hier.

La santé de Sir Charles Tupper va s'améliorer de jour en jour. Il a pu se lever durant quelques instants.

L'honorable M. Chapleau, secrétaire d'Etat a visité ce matin, les ateliers de l'imprimerie nationale.

Jugement a été confirmé ce matin dans la cause de contestation de Sir A. P. Caron; l'honorable juge Fournier dissident.

Sir Richard Cartwright demanda hier, quel était le coût nominal jusqu'au 1er janvier 1888 de tous les chemins de fer dans le Province du Canada. Sir Hector Langevin répondit que le capital suscrit s'élevait à \$716,970,938 dont \$678,182,769 ont été payés.

Le "Free Press" d'hier prétend que lord Lansdowne aurait reçu instruction du gouvernement d'Angleterre de régler au plus tôt l'affaire du chemin de fer de la vallée de la Rivière-Rouge. Nos devons annoncer que cette rumeur est dénuée de fondement.

Les discours de l'honorable George Foster, hier après-midi et soir, a été l'un des meilleurs entendus à la Chambre des communes, à cette session. Lorsque l'orateur reprit son siège, Sir John Macdonald et plusieurs autres députés vinrent lui offrir leurs félicitations.

M. Perley (Assiniboia), veut savoir si d'après les termes du contrat passé avec la Cie du Pacifique Canadien pour la construction de sa ligne, toutes les terres qui lui ont été livrées à compte des travaux non-terminés sont assujetties aux taxes de moment que la compagnie vend le fin des dites terres ou en retire un revenu sous une forme quelconque.

The commissioners of internal economy now regulate with the Speaker all salaries and expenses—in fact, assist the Speaker as an advisory or consulting board with respect to the staff of the House.

Or, c'est à une séance de la commission que le cas de ces messieurs a été pris en considération et jugé de la façon que l'on sait. Rien de plus régulier.

Ce n'est pas au comité des débats à juger si MM. Tremblay et Poirier ont eu tort ou raison d'aller insulter ministres et députés sur les hustings. Il leur incombe seulement de voir à ce que la besogne dont ils ont la direction soit bien faite.

Ce comité, pas plus que tout autre, n'est chargé des privilèges de la chambre, en ce qui concerne ses officiers. Ce dépôt est confié à l'Orateur. C'est à lui d'en prendre soin. Sans doute qu'il est responsable à la chambre. Mais jamais on ne verra une chambre constitutionnelle le blâmer d'avoir vengé l'honneur et la dignité de ses membres.

En attendant, MM. Tremblay au ront beau remplir toutes les gazettes libérales nationales de leurs doctances, de leurs gémissements, ils ne réussissent pas à donner le change au public. Ils ne sont pas punis parce qu'ils ont pleuré la mort de Riel. Ils ne sont pas même punis parce qu'ils ont périé sur les hustings contre le gouvernement, fait qui, dans tous les pays, suffirait pour justifier leur évocation. Ils sont punis parce que, fichtre pleines voiles à la folle du logis, ils se sont rendus "offensifs", jetant la boue du ruisseau sur leurs supérieurs en les traitant de Cains, de renégats, d'apostats. Si ces messieurs prétendent qu'ils n'ont pas insulté les députés conservateurs en tenant ce langage, ils ignorent la valeur des mots, ou bien il faut désespérer de leur sens moral.

Il est bien des patrons qui ont à leur service des employés qui ne partagent pas leurs opinions politiques. Mais ces mêmes patrons ne garderaient pas ces mêmes employés quand il s'agit des leurs; les d'hypocrites! "La Patrie" n'a rien à dire des démissions que M. Mercier a faites dans le comté d'Ottawa, par exemple; sans aller au delà, nous attirons l'attention de "La Patrie" sur l'article suivant que nous empruntons à "La Minerve" d'hier:

En 1873, sir Antoine Aimé Dorion faisait destituer un officier "sessionnel" de la chambre des Communes, parce que le journal dont il était le rédacteur avait publié un article vigoureux dans lequel il dénonçait quatre députés qui, élus comme conservateurs ou ministères, votaient invariablement avec le parti libéral. Cet officier n'était pas même l'auteur de l'article: on le savait et on ne voulait pas lui poser d'autre question que celle de savoir s'il était le rédacteur du "Courrier d'Ottawa". Mais cet officier avait vivifié les privilèges de la Chambre en laissant son journal s'attaquer personnellement à quelques-uns de ses membres, et l'Orateur Cockburn (conservateur) lui demanda sa démission.

Autres temps, autres mœurs! Voilà que trois traducteurs, trois officiers de la Chambre, insultent, outragent, courent de boue les ministres et la majorité de la Chambre, et il ne sera pas permis aux offensés de se protéger contre leurs insulteurs. Allons donc!

Qui le croit? C'est M. Laurier, l'héritier même de M. Dorion, qui va prendre fait et cause pour les insulteurs de ses collègues. A quoi même l'esprit de parti!

Non seulement M. Laurier blâme leur destitution, mais il veut décréter que l'Orateur a commis un abus de pouvoir, a empiété sur les privilèges de la chambre, en ordonnant la destitution de MM. Tremblay et Poirier. Il est très fort le nouveau chef de l'opposition. En Angleterre, on lui rirait au nez.

Toute sa prétention se réduit à ceci: Les traducteurs des débats sont nommés par la chambre sur la recommandation d'un comité spécial, et ils doivent être révoqués de la même façon.

M. Laurier oublie que ces messieurs sont devenus des officiers de la chambre et que la plainte portée contre eux comporte une question de discipline. Qui est chargé du bon ordre, de la dignité de la chambre, du maintien de tous ses droits et privilèges? Qui est responsable de la bonne conduite des officiers, de leurs relations avec les membres de la chambre?—L'Orateur. C'est tellement le cas qu'il peut suspendre ou destituer tout greffier, officier ou messenger qui n'a pas été nommé par la Couronne. La loi est formelle. Ecoutez Bourinot, "Parliamentary Procedure," p. 174.

Under the act providing for the internal economy of the house the speaker may, after notifying, suspend or remove any clerk, officer, or messenger who has not been appointed by the crown; but in the case of an officer, so appointed, he may suspend him and report the fact to the governor general.

Depuis la loi passé en 1867-68, l'Orateur est assisté de quatre ministres et autres membres de la Commission d'économie interne. Ecoutez encore Bourinot (p. 184):

The commissioners of internal economy now regulate with the Speaker all salaries and expenses—in fact, assist the Speaker as an advisory or consulting board with respect to the staff of the House.

Or, c'est à une séance de la commission que le cas de ces messieurs a été pris en considération et jugé de la façon que l'on sait. Rien de plus régulier.

Ce n'est pas au comité des débats à juger si MM. Tremblay et Poirier ont eu tort ou raison d'aller insulter ministres et députés sur les hustings. Il leur incombe seulement de voir à ce que la besogne dont ils ont la direction soit bien faite.

Ce comité, pas plus que tout autre, n'est chargé des privilèges de la chambre, en ce qui concerne ses officiers. Ce dépôt est confié à l'Orateur. C'est à lui d'en prendre soin. Sans doute qu'il est responsable à la chambre. Mais jamais on ne verra une chambre constitutionnelle le blâmer d'avoir vengé l'honneur et la dignité de ses membres.

En attendant, MM. Tremblay au ront beau remplir toutes les gazettes libérales nationales de leurs doctances, de leurs gémissements, ils ne réussissent pas à donner le change au public. Ils ne sont pas punis parce qu'ils ont pleuré la mort de Riel. Ils ne sont pas même punis parce qu'ils ont périé sur les hustings contre le gouvernement, fait qui, dans tous les pays, suffirait pour justifier leur évocation. Ils sont punis parce que, fichtre pleines voiles à la folle du logis, ils se sont rendus "offensifs", jetant la boue du ruisseau sur leurs supérieurs en les traitant de Cains, de renégats, d'apostats. Si ces messieurs prétendent qu'ils n'ont pas insulté les députés conservateurs en tenant ce langage, ils ignorent la valeur des mots, ou bien il faut désespérer de leur sens moral.

Il est bien des patrons qui ont à leur service des employés qui ne partagent pas leurs opinions politiques. Mais ces mêmes patrons ne garderaient pas ces mêmes employés quand il s'agit des leurs; les d'hypocrites! "La Patrie" n'a rien à dire des démissions que M. Mercier a faites dans le comté d'Ottawa, par exemple; sans aller au delà, nous attirons l'attention de "La Patrie" sur l'article suivant que nous empruntons à "La Minerve" d'hier:

En 1873, sir Antoine Aimé Dorion faisait destituer un officier "sessionnel" de la chambre des Communes, parce que le journal dont il était le rédacteur avait publié un article vigoureux dans lequel il dénonçait quatre députés qui, élus comme conservateurs ou ministères, votaient invariablement avec le parti libéral. Cet officier n'était pas même l'auteur de l'article: on le savait et on ne voulait pas lui poser d'autre question que celle de savoir s'il était le rédacteur du "Courrier d'Ottawa". Mais cet officier avait vivifié les privilèges de la Chambre en laissant son journal s'attaquer personnellement à quelques-uns de ses membres, et l'Orateur Cockburn (conservateur) lui demanda sa démission.

Autres temps, autres mœurs! Voilà que trois traducteurs, trois officiers de la Chambre, insultent, outragent, courent de boue les ministres et la majorité de la Chambre, et il ne sera pas permis aux offensés de se protéger contre leurs insulteurs. Allons donc!

Qui le croit? C'est M. Laurier, l'héritier même de M. Dorion, qui va prendre fait et cause pour les insulteurs de ses collègues. A quoi même l'esprit de parti!

Non seulement M. Laurier blâme leur destitution, mais il veut décréter que l'Orateur a commis un abus de pouvoir, a empiété sur les privilèges de la chambre, en ordonnant la destitution de MM. Tremblay et Poirier. Il est très fort le nouveau chef de l'opposition. En Angleterre, on lui rirait au nez.

Toute sa prétention se réduit à ceci: Les traducteurs des débats sont nommés par la chambre sur la recommandation d'un comité spécial, et ils doivent être révoqués de la même façon.

M. Laurier oublie que ces messieurs sont devenus des officiers de la chambre et que la plainte portée contre eux comporte une question de discipline. Qui est chargé du bon ordre, de la dignité de la chambre, du maintien de tous ses droits et privilèges? Qui est responsable de la bonne conduite des officiers, de leurs relations avec les membres de la chambre?—L'Orateur. C'est tellement le cas qu'il peut suspendre ou destituer tout greffier, officier ou messenger qui n'a pas été nommé par la Couronne. La loi est formelle. Ecoutez Bourinot, "Parliamentary Procedure," p. 174.

Under the act providing for the internal economy of the house the speaker may, after notifying, suspend or remove any clerk, officer, or messenger who has not been appointed by the crown; but in the case of an officer, so appointed, he may suspend him and report the fact to the governor general.

Depuis la loi passé en 1867-68, l'Orateur est assisté de quatre ministres et autres membres de la Commission d'économie interne. Ecoutez encore Bourinot (p. 184):

The commissioners of internal economy now regulate with the Speaker all salaries and expenses—in fact, assist the Speaker as an advisory or consulting board with respect to the staff of the House.

Or, c'est à une séance de la commission que le cas de ces messieurs a été pris en considération et jugé de la façon que l'on sait. Rien de plus régulier.

Ce n'est pas au comité des débats à juger si MM. Tremblay et Poirier ont eu tort ou raison d'aller insulter ministres et députés sur les hustings. Il leur incombe seulement de voir à ce que la besogne dont ils ont la direction soit bien faite.

Ce comité, pas plus que tout autre, n'est chargé des privilèges de la chambre, en ce qui concerne ses officiers. Ce dépôt est confié à l'Orateur. C'est à lui d'en prendre soin. Sans doute qu'il est responsable à la chambre. Mais jamais on ne verra une chambre constitutionnelle le blâmer d'avoir vengé l'honneur et la dignité de ses membres.

En attendant, MM. Tremblay au ront beau remplir toutes les gazettes libérales nationales de leurs doctances, de leurs gémissements, ils ne réussissent pas à donner le change au public. Ils ne sont pas punis parce qu'ils ont pleuré la mort de Riel. Ils ne sont pas même punis parce qu'ils ont périé sur les hustings contre le gouvernement, fait qui, dans tous les pays, suffirait pour justifier leur évocation. Ils sont punis parce que, fichtre pleines voiles à la folle du logis, ils se sont rendus "offensifs", jetant la boue du ruisseau sur leurs supérieurs en les traitant de Cains, de renégats, d'apostats. Si ces messieurs prétendent qu'ils n'ont pas insulté les députés conservateurs en tenant ce langage, ils ignorent la valeur des mots, ou bien il faut désespérer de leur sens moral.

Il est bien des patrons qui ont à leur service des employés qui ne partagent pas leurs opinions politiques. Mais ces mêmes patrons ne garderaient pas ces mêmes employés quand il s'agit des leurs; les d'hypocrites! "La Patrie" n'a rien à dire des démissions que M. Mercier a faites dans le comté d'Ottawa, par exemple; sans aller au delà, nous attirons l'attention de "La Patrie" sur l'article suivant que nous empruntons à "La Minerve" d'hier:

En 1873, sir Antoine Aimé Dorion faisait destituer un officier "sessionnel" de la chambre des Communes, parce que le journal dont il était le rédacteur avait publié un article vigoureux dans lequel il dénonçait quatre députés qui, élus comme conservateurs ou ministères, votaient invariablement avec le parti libéral. Cet officier n'était pas même l'auteur de l'article: on le savait et on ne voulait pas lui poser d'autre question que celle de savoir s'il était le rédacteur du "Courrier d'Ottawa". Mais cet officier avait vivifié les privilèges de la Chambre en laissant son journal s'attaquer personnellement à quelques-uns de ses membres, et l'Orateur Cockburn (conservateur) lui demanda sa démission.

Autres temps, autres mœurs! Voilà que trois traducteurs, trois officiers de la Chambre, insultent, outragent, courent de boue les ministres et la majorité de la Chambre, et il ne sera pas permis aux offensés de se protéger contre leurs insulteurs. Allons donc!

Qui le croit? C'est M. Laurier, l'héritier même de M. Dorion, qui va prendre fait et cause pour les insulteurs de ses collègues. A quoi même l'esprit de parti!

Non seulement M. Laurier blâme leur destitution, mais il veut décréter que l'Orateur a commis un abus de pouvoir, a empiété sur les privilèges de la chambre, en ordonnant la destitution de MM. Tremblay et Poirier. Il est très fort le nouveau chef de l'opposition. En Angleterre, on lui rirait au nez.

Toute sa prétention se réduit à ceci: Les traducteurs des débats sont nommés par la chambre sur la recommandation d'un comité spécial, et ils doivent être révoqués de la même façon.

M. Laurier oublie que ces messieurs sont devenus des officiers de la chambre et que la plainte portée contre eux comporte une question de discipline. Qui est chargé du bon ordre, de la dignité de la chambre, du maintien de tous ses droits et privilèges? Qui est responsable de la bonne conduite des officiers, de leurs relations avec les membres de la chambre?—L'Orateur. C'est tellement le cas qu'il peut suspendre ou destituer tout greffier, officier ou messenger qui n'a pas été nommé par la Couronne. La loi est formelle. Ecoutez Bourinot, "Parliamentary Procedure," p. 174.

Under the act providing for the internal economy of the house the speaker may, after notifying, suspend or remove any clerk, officer, or messenger who has not been appointed by the crown; but in the case of an officer, so appointed, he may suspend him and report the fact to the governor general.

Depuis la loi passé en 1867-68, l'Orateur est assisté de quatre ministres et autres membres de la Commission d'économie interne. Ecoutez encore Bourinot (p. 184):

The commissioners of internal economy now regulate with the Speaker all salaries and expenses—in fact, assist the Speaker as an advisory or consulting board with respect to the staff of the House.

Or, c'est à une séance de la commission que le cas de ces messieurs a été pris en considération et jugé de la façon que l'on sait. Rien de plus régulier.

Ce n'est pas au comité des débats à juger si MM. Tremblay et Poirier ont eu tort ou raison d'aller insulter ministres et députés sur les hustings. Il leur incombe seulement de voir à ce que la besogne dont ils ont la direction soit bien faite.

Ce comité, pas plus que tout autre, n'est chargé des privilèges de la chambre, en ce qui concerne ses officiers. Ce dépôt est confié à l'Orateur. C'est à lui d'en prendre soin. Sans doute qu'il est responsable à la chambre. Mais jamais on ne verra une chambre constitutionnelle le blâmer d'avoir vengé l'honneur et la dignité de ses membres.

En attendant, MM. Tremblay au ront beau remplir toutes les gazettes libérales nationales de leurs doctances, de leurs gémissements, ils ne réussissent pas à donner le change au public. Ils ne sont pas punis parce qu'ils ont pleuré la mort de Riel. Ils ne sont pas même punis parce qu'ils ont périé sur les hustings contre le gouvernement, fait qui, dans tous les pays, suffirait pour justifier leur évocation. Ils sont punis parce que, fichtre pleines voiles à la folle du logis, ils se sont rendus "offensifs", jetant la boue du ruisseau sur leurs supérieurs en les traitant de Cains, de renégats, d'apostats. Si ces messieurs prétendent qu'ils n'ont pas insulté les députés conservateurs en tenant ce langage, ils ignorent la valeur des mots, ou bien il faut désespérer de leur sens moral.

Il est bien des patrons qui ont à leur service des employés qui ne partagent pas leurs opinions politiques. Mais ces mêmes patrons ne garderaient pas ces mêmes employés quand il s'agit des leurs; les d'hypocrites! "La Patrie" n'a rien à dire des démissions que M. Mercier a faites dans le comté d'Ottawa, par exemple; sans aller au delà, nous attirons l'attention de "La Patrie" sur l'article suivant que nous empruntons à "La Minerve" d'hier:

En 1873, sir Antoine Aimé Dorion faisait destituer un officier "sessionnel" de la chambre des Communes, parce que le journal dont il était le rédacteur avait publié un article vigoureux dans lequel il dénonçait quatre députés qui, élus comme conservateurs ou ministères, votaient invariablement avec le parti libéral. Cet officier n'était pas même l'auteur de l'article: on le savait et on ne voulait pas lui poser d'autre question que celle de savoir s'il était le rédacteur du "Courrier d'Ottawa". Mais cet officier avait vivifié les privilèges de la Chambre en laissant son journal s'attaquer personnellement à quelques-uns de ses membres, et l'Orateur Cockburn (conservateur) lui demanda sa démission.

Autres temps, autres mœurs! Voilà que trois traducteurs, trois officiers de la Chambre, insultent, outragent, courent de boue les ministres et la majorité de la Chambre, et il ne sera pas permis aux offensés de se protéger contre leurs insulteurs. Allons donc!

Qui le croit? C'est M. Laurier, l'héritier même de M. Dorion, qui va prendre fait et cause pour les insulteurs de ses collègues. A quoi même l'esprit de parti!

Non seulement M. Laurier blâme leur destitution, mais il veut décréter que l'Orateur a commis un abus de pouvoir, a empiété sur les privilèges de la chambre, en ordonnant la destitution de MM. Tremblay et Poirier. Il est très fort le nouveau chef de l'opposition. En Angleterre, on lui rirait au nez.

Toute sa prétention se réduit à ceci: Les traducteurs des débats sont nommés par la chambre sur la recommandation d'un comité spécial, et ils doivent être révoqués de la même façon.

M. Laurier oublie que ces messieurs sont devenus des officiers de la chambre et que la plainte portée contre eux comporte une question de discipline. Qui est chargé du bon ordre, de la dignité de la chambre, du maintien de tous ses droits et privilèges? Qui est responsable de la bonne conduite des officiers, de leurs relations avec les membres de la chambre?—L'Orateur. C'est tellement le cas qu'il peut suspendre ou destituer tout greffier, officier ou messenger qui n'a pas été nommé par la Couronne. La loi est formelle. Ecoutez Bourinot, "Parliamentary Procedure," p. 174.

Under the act providing for the internal economy of the house the speaker may, after notifying, suspend or remove any clerk, officer, or messenger who has not been appointed by the crown; but in the case of an officer, so appointed, he may suspend him and report the fact to the governor general.

Depuis la loi passé en 1867-68, l'Orateur est assisté de quatre ministres et autres membres de la Commission d'économie interne. Ecoutez encore Bourinot (p. 184):

The commissioners of internal economy now regulate with the Speaker all salaries and expenses—in fact, assist the Speaker as an advisory or consulting board with respect to the staff of the House.

Or, c'est à une séance de la commission que le cas de ces messieurs a été pris en considération et jugé de la façon que l'on sait. Rien de plus régulier.

Ce n'est pas au comité des débats à juger si MM. Tremblay et Poirier ont eu tort ou raison d'aller insulter ministres et députés sur les hustings. Il leur incombe seulement de voir à ce que la besogne dont ils ont la direction soit bien faite.

Ce comité, pas plus que tout autre, n'est chargé des privilèges de la chambre, en ce qui concerne ses officiers. Ce dépôt est confié à l'Orateur. C'est à lui d'en prendre soin. Sans doute qu'il est responsable à la chambre. Mais jamais on ne verra une chambre constitutionnelle le blâmer d'avoir vengé l'honneur et la dignité de ses membres.

En attendant, MM. Tremblay au ront beau remplir toutes les gazettes libérales nationales de leurs doctances, de leurs gémissements, ils ne réussissent pas à donner le change au public. Ils ne sont pas punis parce qu'ils ont pleuré la mort de Riel. Ils ne sont pas même punis parce qu'ils ont périé sur les hustings contre le gouvernement, fait qui, dans tous les pays, suffirait pour justifier leur évocation. Ils sont punis parce que, fichtre pleines voiles à la folle du logis, ils se sont rendus "offensifs", jetant la boue du ruisseau sur leurs supérieurs en les traitant de Cains, de renégats, d'apostats. Si ces messieurs prétendent qu'ils n'ont pas insulté les députés conservateurs en tenant ce langage, ils ignorent la valeur des mots, ou bien il faut désespérer de leur sens moral.

Il est bien des patrons qui ont à leur service des employés qui ne partagent pas leurs opinions politiques. Mais ces mêmes patrons ne garderaient pas ces mêmes employés quand il s'agit des leurs; les d'hypocrites! "La Patrie" n'a rien à dire des démissions que M. Mercier a faites dans le comté d'Ottawa, par exemple; sans aller au delà, nous attirons l'attention de "La Patrie" sur l'article suivant que nous empruntons à "La Minerve" d'hier:

En 1873, sir Antoine Aimé Dorion faisait destituer un officier "sessionnel" de la chambre des Communes, parce que le journal dont il était le rédacteur avait publié un article vigoureux dans lequel il dénonçait quatre députés qui, élus comme conservateurs ou ministères, votaient invariablement avec le parti libéral. Cet officier n'était pas même l'auteur de l'article: on le savait et on ne voulait pas lui poser d'autre question que celle de savoir s'il était le rédacteur du "Courrier d'Ottawa". Mais cet officier avait vivifié les privilèges de la Chambre en laissant son journal s'attaquer personnellement à quelques-uns de ses membres, et l'Orateur Cockburn (conservateur) lui demanda sa démission.

Autres temps, autres mœurs! Voilà que trois traducteurs, trois officiers de la Chambre, insultent, outragent, courent de boue les ministres et la majorité de la Chambre, et il ne sera pas permis aux offensés de se protéger contre leurs insulteurs. Allons donc!

Qui le croit? C'est M. Laurier, l'héritier même de M. Dorion, qui va prendre fait et cause pour les insulteurs de ses collègues. A quoi même l'esprit de parti!

Non seulement M. Laurier blâme leur destitution, mais il veut décréter que l'Orateur a commis un abus de pouvoir, a empiété sur les privilèges de la chambre, en ordonnant la destitution de MM. Tremblay et Poirier. Il est très fort le nouveau chef de l'opposition. En Angleterre, on lui rirait au nez.

Toute sa prétention se réduit à ceci: Les traducteurs des débats sont nommés par la chambre sur la recommandation d'un comité spécial, et ils doivent être révoqués de la même façon.

M. Laurier oublie que ces messieurs sont devenus des officiers de la chambre et que la plainte portée contre eux comporte une question de discipline. Qui est chargé du bon ordre, de la dignité de la chambre, du maintien de tous ses droits et privilèges? Qui est responsable de la bonne conduite des officiers, de leurs relations avec les membres de la chambre?—L'Orateur. C'est tellement le cas qu'il peut suspendre ou destituer tout greffier, officier ou messenger qui n'a pas été nommé par la Couronne. La loi est formelle. Ecoutez Bourinot, "Parliamentary Procedure," p. 174.

Under the act providing for the internal economy of the house the speaker may, after notifying, suspend or remove any clerk, officer, or messenger who has not been appointed by the crown; but in the case of an officer, so appointed, he may suspend him and report the fact to the governor general.

Depuis la loi passé en 1867-68, l'Orateur est assisté de quatre ministres et autres membres de la Commission d'économie interne. Ecoutez encore Bourinot (p. 184):

The commissioners of internal economy now regulate with the Speaker all salaries and expenses—in fact, assist the Speaker as an advisory or consulting board with respect to the staff of the House.

Or, c'est à une séance de la commission que le cas de ces messieurs a été pris en considération et jugé de la façon que l'on sait. Rien de plus régulier.

Ce n'est pas au comité des débats à juger si MM. Tremblay et Poirier ont eu tort ou raison d'aller insulter ministres et députés sur les hustings. Il leur incombe seulement de voir à ce que la besogne dont ils ont la direction soit bien faite.

Ce comité, pas plus que tout autre, n'est chargé des privilèges de la chambre, en ce qui concerne ses officiers. Ce dépôt est confié à l'Orateur. C'est à lui d'en prendre soin. Sans doute qu'il est responsable à la chambre. Mais jamais on ne verra une chambre constitutionnelle le blâmer d'avoir vengé l'honneur et la dignité de ses membres.

En attendant, MM. Tremblay au ront beau remplir toutes les gazettes libérales nationales de leurs doctances, de leurs gémissements, ils ne réussissent pas à donner le change au public. Ils ne sont pas punis parce qu'ils ont pleuré la mort de Riel. Ils ne sont pas même punis parce qu'ils ont périé sur les hustings contre le gouvernement, fait qui, dans tous les pays, suffirait pour justifier leur évocation. Ils sont punis parce que, fichtre pleines voiles à la folle du logis, ils se sont rendus "offensifs", jetant la boue du ruisseau sur leurs supérieurs en les traitant de Cains, de renégats, d'apostats. Si ces messieurs prétendent qu'ils n'ont pas insulté les députés conservateurs en tenant ce langage, ils ignorent la valeur des mots, ou bien il faut désespérer de leur sens moral.

Il est bien des patrons qui ont à leur service des employés qui ne partagent pas leurs opinions politiques. Mais ces mêmes patrons ne garderaient pas ces mêmes employés quand il s'agit des leurs; les d'hypocrites! "La Patrie" n'a rien à dire des démissions que M. Mercier a faites dans le comté d'Ottawa, par exemple; sans aller au delà, nous attirons l'attention de "La Patrie" sur l'article suivant que nous empruntons à "La Minerve" d'hier:

En 1873, sir Antoine Aimé Dorion faisait destituer un officier "sessionnel" de la chambre des Communes, parce que le journal dont il était le rédacteur avait publié un article vigoureux dans lequel il dénonçait quatre députés qui, élus comme conservateurs ou ministères, votaient invariablement avec le parti libéral. Cet officier n'était pas même l'auteur de l'article: on le savait et on ne voulait pas lui poser d'autre question que celle de savoir s'il était le rédacteur du "Courrier d'Ottawa". Mais cet officier avait vivifié les privilèges de la Chambre en laissant son journal s'attaquer personnellement à quelques-uns de ses membres, et l'Orateur Cockburn (conservateur) lui demanda sa démission.

Autres temps, autres mœurs! Voilà que trois traducteurs, trois officiers de la Chambre, insultent, outragent, courent de boue les ministres et la majorité de la Chambre, et il ne sera pas permis aux offensés de se protéger contre leurs insulteurs. Allons donc!

Qui le croit? C'est M. Laurier, l'héritier même de M. Dorion, qui va prendre fait et cause pour les insulteurs de ses collègues. A quoi même l'esprit de parti!

Non seulement M. Laurier blâme leur destitution, mais il veut décréter que l'Orateur a commis un abus de pouvoir, a empiété sur les privilèges de la chambre, en ordonnant la destitution de MM. Tremblay et Poirier. Il est très fort le nouveau chef de l'opposition. En Angleterre, on lui rirait au nez.

Toute sa prétention se réduit à ceci: Les traducteurs des débats sont nommés par la chambre sur la recommandation d'un comité spécial, et ils doivent être révoqués de la même façon.

M. Laurier oublie que ces messieurs sont devenus des officiers de la chambre et que la plainte portée contre eux comporte une question de discipline. Qui est chargé du bon ordre, de la dignité de la chambre, du maintien de tous ses droits et privilèges? Qui est responsable de la bonne conduite des officiers, de leurs relations avec les membres de la chambre?—L'Orateur. C'est tellement le cas qu'il peut suspendre ou destituer tout greffier, officier ou messenger qui n'a pas été nommé par la Couronne. La loi est formelle. Ecoutez Bourinot, "Parliamentary Procedure," p. 174.

Under the act providing for the internal economy of the house the speaker may, after notifying, suspend or remove any clerk, officer, or messenger who has not been appointed by the crown; but in the case of an officer, so appointed, he may suspend him and report the fact to the governor general.

Depuis la loi passé en 1867-68, l'Orateur est assisté de quatre ministres et autres membres de la Commission d'économie interne. Ecoutez encore Bourinot (p. 184):

The commissioners of internal economy now regulate with the Speaker all salaries and expenses—in fact, assist the Speaker as an advisory or consulting board with respect to the staff of the House.

Or, c'est à une séance de la commission que le cas de ces messieurs a été pris en considération et jugé de la façon que l'on sait. Rien de plus régulier.

Ce n'est pas au comité des débats à juger si MM. Tremblay et Poirier ont eu tort ou raison d'aller insulter ministres et députés sur les hustings. Il leur incombe seulement de voir à ce que la besogne dont ils ont la direction soit bien faite.

Ce comité, pas plus que tout autre, n'est chargé des privilèges de la chambre, en ce qui concerne ses officiers. Ce dépôt est confié à l'Orateur. C'est à lui d'en prendre soin. Sans doute qu'il est responsable à la chambre. Mais jamais on ne verra une chambre constitutionnelle le blâmer d'avoir vengé l'honneur et la dignité de ses membres.

En attendant, MM. Tremblay au ront beau remplir toutes les gazettes libérales nationales de leurs doctances, de leurs gémissements, ils ne réussissent pas à donner le change au public. Ils ne sont pas punis parce qu'ils ont pleuré la mort de Riel. Ils ne sont pas même punis parce qu'ils ont périé sur les hustings contre le gouvernement, fait qui, dans tous les pays, suffirait pour justifier leur évocation. Ils sont punis parce que, fichtre pleines voiles à la folle du logis, ils se sont rendus "offensifs", jetant la boue du ruisseau sur leurs supérieurs en les traitant de Cains, de renégats, d'apostats. Si ces messieurs prétendent qu'ils n'ont pas insulté les députés conservateurs en tenant ce langage, ils ignorent la valeur des mots, ou bien il faut désespérer de leur sens moral.

CONSEIL DU COMTÉ D'OTTAWA

SÉANCE DU 15 MARS—APRÈS-MIDI

Publicité verticale sur la gauche de la page, incluant des mentions de 'STEWART', 'TINS!', 'DE', 'Cie', 'L'ANNÉE 1883', 'Gros de', 'Etc, Etc, Etc', 'Emballage', 'QUALITE', 'NERIES', '& Czuzner', 'Public en Général', 'EPHERD', 'eau, Ottawa', 'LA', 'la Peau et le général', 'de Hilde, Gales de', 'Molander', 'DUNK, Chaudière', 'Proux à Tar-tère', 'ORMICK', 'DROGISTE', 'SPARKS', 'clinica et familles pré-', '1-8-88', 'Andrews', 'Etampes en Coust-', 'meaux, Rouzeux, Fran-', 'pour dates et pour', 'siquet', 'Cheques et Billets en', 'vivre et en acier', 'Fournitures à Scaun et', 'fermeture', 'Outillage pour Re-', 'pours, Rouzeux, etc.', 'Etampes en Acier', 'ANDREWS', 'GENERAL', 'SPARKS'

DEPECHE TELEGRAPHIQUES

DERNIERES NOUVELLES

CANADA

Manufacture de papier
QUEBEC. 15—La compagnie manufacturière de papier du Canada, doit faire construire bientôt une nouvelle fabrique de papier sur la rivière Sainte Anne à Saint-Roch.

Incidences
QUEBEC. 15—Les moulins de pulpe de M. Ford, à Portneuf, ont été incendiés. Perte \$10,000.

Fabrique
QUEBEC. 15—Une nouvelle berterie et une manufacture de tabac sont sur le point d'être établies à Deschambault.

Cathédrale anglicane
QUEBEC. 15—Le pasteur Norman sera investi officiellement demain par l'évêque du diocèse de la desserte de la cathédrale anglicane.

Législatrice d'Ontario
TORONTO. 15—Le procureur général a présenté au parlement, hier, un bill pour autoriser le paiement de réclamation pour dommages à des personnes non domiciliées en la province d'Ontario.

La commission du travail
QUEBEC. 15—La commission du travail a terminé ses séances cette ville. Les commissaires ont traversé ce matin, à Lévis, où ils tiendront une séance. Ils partiront demain matin pour le gouvernement et se rendront en faveur de l'opposition.

Famille brûlée à mort
TROIS-RIVIERES. 15—Le coroner a été notifié hier de tenir une enquête sur une famille entière dont les membres furent brûlés à mort, le soir précédent, dans leur demeure, au village de Sainte-Sophie. L'enquête sera tenue demain à Trois-Rivières.

Les obseques de Guillaume I
SAINT-PETERSBURG. 15—Le czar a ordonné à sa maison impériale, aux ministères et autres notables d'assister en tout service de requiem pour l'empereur Guillaume I, le 17 mars prochain.

Parlement impérial
LONDRES. 15—A la chambre des communes, on a discuté hier le projet de loi relatif à la marine et aux officiers de la marine, ce qui permet aux officiers de la marine, de 45, mille et autres officiers, d'affirmer au lieu de jurer par serment, si le désir.

Le cardinal Gibbon à Boston
BOSTON. 15—Le cardinal Gibbon est à Boston, dimanche, le 11 mars dernier, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de l'église Saint-Pierre. Son Eminence a prêché le sermon de circonstance et l'archevêque Williams, de Boston, officia à la messe. Une réception en l'honneur du cardinal a eu lieu à la résidence du Dr. Dwight.

Le câble sous-marin
PARIS. 15—M. le président de la république a signé, ce matin, une convention avec le ministre de l'Intérieur et l'Angleterre pour la protection du câble sous-marin.

Emigrants italiens
BORDEAUX. 15—On mande de Lyon à la France Méditerranéenne, que le conseil d'Etat a été hier soir, en ce moment d'Italiens, qui viennent demander leur réintégration, en vue de la mobilisation. On évalue à près de dix mille le nombre des Italiens, à Lyon et dans les environs de cette ville.

Commerce de bestiaux
DENVER, COLORADO. 15—Le syndicat d'éleveurs, de cette ville, a fait un contrat avec le gouvernement pour la fourniture de viande à l'armée 150,000 têtes de bétail annuellement. Le bétail sera tué aux abattoirs de Chicago.

Congrès
WASHINGTON. 15—Le comité de la chambre des représentants a adopté hier, d'une manière favorable, la résolution de M. Hitt pour promouvoir l'union commerciale avec le Canada.

Prairies de l'Ouest
KANSAS CITY. 15—Des nouvelles des grandes prairies de l'ouest, ont été reçues à Kansas City. Elles sont de bonne condition. Le bétail et les moutons sont aussi dans une excellente condition.

Emigration
LONDRES. 15—La saison d'émigration s'ouvre sous les meilleurs auspices. Cent cinquante cultivateurs belges ont quitté Liverpool aujourd'hui, en destination de Calgary. Il est organisé d'autres groupes d'émigrants pour partir ainsi alternativement chaque semaine. Des nouvelles de l'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande annoncent que d'ici au 27 avril, terme du système de passage réduit, l'émigration sera considérable.

Vente de fourrages
LONDRES. 15—La Gazette Canadienne dit que les ventes de fourrages de la compagnie de la baie d'Hudson se sont terminées aujourd'hui, à des prix très réduits depuis plus de trente pour cent. Les quantités mises en vente étaient beaucoup plus considérables que celles de l'année dernière au mois de mars.

Projet abandonné
LONDRES. 15—La compagnie d'hypothèques du Manitoba a abandonné le projet de former ici une société commerciale qui achèterait les terrains du Manitoba appartenant à un locataire. En conséquence, une demande d'un coup de action sera maintes fois faite.

Le général Boulanger
PARIS. 15—Le Journal Officiel dit que le général Boulanger est venu à Paris le 24 février, le 2 mars et le 10 mars, sans permission du département de la guerre. Les deux dernières fois, dit le journal, il était accompagné, portant les insignes militaires et paraissant boiteux. Le journal insiste sur la gravité de tels managements et sur la discipline de la part d'un général en office. Le journal ajoute que le nom du général Boulanger a été mis sur la liste de ceux qui doivent être privés de leurs fonctions.

Un ex-député arrêté

DUBLIN. 15—Le nommé du parlement, John Small, a été arrêté hier, d'après une nouvelle récente, que pour avoir associé quelques enfants d'une manière barbare.

Congrès des sociétés artistiques

PARIS. 15—Le ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts vient de décider que le prochain congrès des sociétés des beaux-arts de départements se tiendra à Paris, pendant la semaine de la Pentecôte.

Catastrophe

BERLIN. 15—Un télégramme qu'un descendant est arrivé à Salsville, se dit de l'endroit à été démolir par une banquette de fer et de personnel furent précipités dans la rivière; plusieurs d'entre eux se sont noyés. On est parvenu à retrouver le cadavre d'un seul des victimes.

Une suggestion de Bismarck

BERLIN. 15—Une suggestion de Bismarck des principaux membres des Landtag ont unanimement consenti, hier, à ce que les propositions de la constitution soient remises complètement à l'empereur Frédéric pour qu'il envoie un message au Landtag, avec la promesse certaine d'observer les clauses de la constitution, et de s'engager à maintenir la forme ordinaire, à prêter serment aussitôt que l'état de santé le lui permettrait.

Navires échoués et pertes de vies

LONDRES. 15—Le navire "Galconor Castle", est échoué près de Drummond, au nord du navire et les chaudières se sont noyées.

Un démenti

LONDRES. 15—Le rapport qui a été fait, et dit que Skakin avait été brûlé, est démenti de fondement.

Landlords

CORK. 15—Le grand jury, aujourd'hui, a adopté une résolution appelant l'attention du gouvernement sur l'immense de la ruine financière des landlords à cause des réductions excessives dans les loyers.

Monument à Guillaume I

BERLIN. 15—La ville de Cologne a voté 30,000 francs pour l'érection d'un monument à l'empereur Guillaume I.

Parlement impérial

LONDRES. 15—A la chambre des communes, on a discuté hier le projet de loi relatif à la marine et aux officiers de la marine, ce qui permet aux officiers de la marine, de 45, mille et autres officiers, d'affirmer au lieu de jurer par serment, si le désir.

Les obseques de Guillaume I

SAINT-PETERSBURG. 15—Le czar a ordonné à sa maison impériale, aux ministères et autres notables d'assister en tout service de requiem pour l'empereur Guillaume I, le 17 mars prochain.

Le cardinal Gibbon à Boston

BOSTON. 15—Le cardinal Gibbon est à Boston, dimanche, le 11 mars dernier, pour célébrer le cinquantième anniversaire de la fondation de l'église Saint-Pierre. Son Eminence a prêché le sermon de circonstance et l'archevêque Williams, de Boston, officia à la messe. Une réception en l'honneur du cardinal a eu lieu à la résidence du Dr. Dwight.

Le câble sous-marin

PARIS. 15—M. le président de la république a signé, ce matin, une convention avec le ministre de l'Intérieur et l'Angleterre pour la protection du câble sous-marin.

Emigrants italiens

BORDEAUX. 15—On mande de Lyon à la France Méditerranéenne, que le conseil d'Etat a été hier soir, en ce moment d'Italiens, qui viennent demander leur réintégration, en vue de la mobilisation. On évalue à près de dix mille le nombre des Italiens, à Lyon et dans les environs de cette ville.

Commerce de bestiaux

DENVER, COLORADO. 15—Le syndicat d'éleveurs, de cette ville, a fait un contrat avec le gouvernement pour la fourniture de viande à l'armée 150,000 têtes de bétail annuellement. Le bétail sera tué aux abattoirs de Chicago.

Congrès

WASHINGTON. 15—Le comité de la chambre des représentants a adopté hier, d'une manière favorable, la résolution de M. Hitt pour promouvoir l'union commerciale avec le Canada.

Prairies de l'Ouest

KANSAS CITY. 15—Des nouvelles des grandes prairies de l'ouest, ont été reçues à Kansas City. Elles sont de bonne condition. Le bétail et les moutons sont aussi dans une excellente condition.

Emigration

LONDRES. 15—La saison d'émigration s'ouvre sous les meilleurs auspices. Cent cinquante cultivateurs belges ont quitté Liverpool aujourd'hui, en destination de Calgary. Il est organisé d'autres groupes d'émigrants pour partir ainsi alternativement chaque semaine. Des nouvelles de l'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande annoncent que d'ici au 27 avril, terme du système de passage réduit, l'émigration sera considérable.

Vente de fourrages

LONDRES. 15—La Gazette Canadienne dit que les ventes de fourrages de la compagnie de la baie d'Hudson se sont terminées aujourd'hui, à des prix très réduits depuis plus de trente pour cent. Les quantités mises en vente étaient beaucoup plus considérables que celles de l'année dernière au mois de mars.

Projet abandonné

LONDRES. 15—La compagnie d'hypothèques du Manitoba a abandonné le projet de former ici une société commerciale qui achèterait les terrains du Manitoba appartenant à un locataire. En conséquence, une demande d'un coup de action sera maintes fois faite.

Le général Boulanger

PARIS. 15—Le Journal Officiel dit que le général Boulanger est venu à Paris le 24 février, le 2 mars et le 10 mars, sans permission du département de la guerre. Les deux dernières fois, dit le journal, il était accompagné, portant les insignes militaires et paraissant boiteux. Le journal insiste sur la gravité de tels managements et sur la discipline de la part d'un général en office. Le journal ajoute que le nom du général Boulanger a été mis sur la liste de ceux qui doivent être privés de leurs fonctions.

Proclamation de Frédéric III

BERLIN. 15—La proclamation impériale de la Gazette Officielle, contient la proclamation suivante de l'empereur Frédéric III.

A mon peuple. L'empereur a fini sa vie glorieuse. Son nom illustre demeurera inégalement uni à la grandeur de la patrie. Tandis que le roi Guillaume élevait l'armée prussienne à son plus haut degré par une organisation nouvelle, à l'extérieur il affermissait par ses victoires le nation allemande.

Se reposait maintenant sur sa propre force. L'Allemagne est plus estimée aujourd'hui dans les conseils des nations. Elle ne desirait sans doute que de jouir de la paix et du progrès qu'elle a gagnés.

Malheureusement de sa tâche, l'empereur Guillaume a été bien secouru par le développement du peuple prussien. Pour le temps qui lui plaira à Dieu de s'accorder pour vous gouverner, je suis résolu de continuer fidèlement l'œuvre que j'ai entreprise. Penètre de la grandeur de ma mission, je ferai tous mes efforts pour continuer à vous servir de l'Allemagne le centre de la paix.

Un homme qui m'a soutenu dans la bonne cause dans la malheureuse fortune j'offre ma confiance illimitée, parce que j'ai vu dans la forme ordinaire, à prêter serment aussitôt que l'état de santé le lui permettrait.

Le roi des Hohenzollern, ma couronne restera fermée en se basant sur le développement de son gouvernement, que je prends et que je maintiens solennellement d'être un bon roi dans l'adversité comme dans la prospérité. Prises en compte, s'accorder sa benediction et me donner assez de force pour accomplir les nouveaux devoirs que ma vie est désormais consacrée.

FREDERIC.

Chambre des députés

PARIS. 15—La chambre des députés, malgré les objections appelant l'attention du gouvernement sur l'immense de la ruine financière des landlords à cause des réductions excessives dans les loyers.

Les inspecteurs militaires français

PARIS. 15—Le général Logerot, présentera un projet de loi, afin de modifier la loi de 1880 et de donner aux inspecteurs militaires généraux pourront être maintenus en service jusqu'à l'âge de 67 ans, au lieu de 65, mille et autres officiers, d'affirmer au lieu de jurer par serment, si le désir.

COURRIER DE MONTREAL

Un conducteur du Pacifique nommé Dan Allan s'est brisé la clavicle, en tombant.

Madame Normandin, qui habite rue Barry, No 105, a été blessée gravement par un glacieur tombé du toit de la brasserie Dow, place Chabouli.

À la prochaine assemblée du conseil d'hygiène, on s'occupera de la question de l'enregistrement des naissances, quant aux enfants dont les parents ne croient pas au baptême.

La colonie italienne de Montréal a célébré le 44ème anniversaire de la naissance de son roi Humbert, pour lui faire parvenir les meilleurs souhaits des Italiens établis à Montréal.

Un jeune garçon, âgé de 10 ans, nommé Édouard Bouais, demeurant au No 22 rue Saint-Germain, employé à la filature de coton, est tombé accidentellement du quatrième étage de la fabrique et s'est blessé sérieusement.

La maison Emil Pollock et Cie, a été vendue sur la demande de M. Ovide Sainte-Marie. Ses créanciers sont au nombre de 31. Le montant des dettes est de \$1,330. Le passif du failli est de \$5,000 et \$6,000.

La cour d'appel a rejeté, hier, la motion pour l'annulation de la sentence prononcée par le juge de paix de Saint-Sulpice à payer la taxe spéciale imposée par la loi sur la vente d'un égoût sur le chemin de la cote de Neiges.

Une femme a trouvé un enfant nouveau-né, enveloppé de langes, dans la neige d'une rue silencieuse en arrière de la rue Armand, en face de la maison de la rue Saint-Jacques. Elle fit prévenir la police et l'enfant fut porté chez les Sœurs Grises.

Une assemblée des maires de toutes les municipalités sous le contrôle du conseil de comté d'Hochelega, tenue au Mechanics Hall Institute, rue Saint-Jacques, ont procédé à l'élection du préfet de comté et du secrétaire du conseil. Tous les maires étaient présents, à l'exception d'un seul, et M. Chas M. B. Prenovault, pour la quatrième fois, secrétaire de comté.

FINANCE et COMMERCE

BOURSE DE MONTREAL

Cours fournis par M. L. J. FORD & CIE, courtiers en bourse, rue Saint-Jacques, No 1715 rue Notre-Dame, Montréal.

MONTREAL, 15 Mars 1888.

STOCKS

Banque de Montréal, 100 2 1/2 215 1/2

Banque d'Ontario, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de Toronto, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de Québec, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-Écosse, 100 2 1/2 215 1/2

Banque de la Nouvelle-France, 100 2 1/2 215 1/2

MARCHÉ DE GROS

MONTREAL, 15 Mars 1888.

Grains

Blé rouge d'hiver du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'hiver du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

Blé rouge d'été du Canada, 55 à 57

Blé blanc d'été du Canada, 55 à 57

MARCHÉ DE DÉTAIL

MONTREAL, 15 Mars 1888.

Farines et Grains

Farine de blé dur, 100 2 1/2 215 1/2

Farine de blé tendre, 100 2 1/2 215 1/2

Farine de blé dur, 100 2 1/2 215 1/2

<

MM. PIGEON, PIGEON & CIE. VIENNENT D'ACHETER A 50 centins dans la Piastre UN GARND STOCK DE LA TAPIQUEROUTE

La vente commencera la semaine prochaine.

seil soit donné à M. N. Pagé, imprimeur de Hull. Adopté. Une résolution du conseil municipal du village de Buckingham est lue au conseil, demandant que le conseil du comté exempte de taxes pour vingt ans la manufacture de pulpe établie au village de Buckingham depuis trois ans. Proposé par le conseiller McLaurin, secondé par le conseiller Fortin, que ce conseil s'ajourne. Les maires formant partie du conseil municipal du comté d'Ottawa sont: M. N. E. Cormier, Aylmer; L. P. Sylvain, Pointe à Gatineau; Geo L. Parker, Buckingham; L. D. Fortin, Montebello; George Edwards, Thurso; Cha. B. Major, paroisse de Ste Angélique; J. B. Gharron, Notre-Dame de Bonsecours; Nicholas Chéné, St André Avelin; Michel Lavell, Ste Malachie; Cyprien Laframboise, L'Ange-Gardien; Wm. Simmons, Partie Sud de Hull; Martin Welsh, Partie Ouest de Hull; Nathan Jawsup, Eardley; George Gowen, Portland; John R. McElroy, Templeton-Ouest; Archie McLaren, Templeton-Est; John Cosgrove, Buckingham; John A. Locher, Lochaber et Gore; Wm. Regelin, Bowman et Villeneuve; Octave Thibeaudeau, Blake, Biglow, Wells et McGill; George Beichler, Mulgrave et Jerry; Joseph B. Joubert, Ripon; William Pambrun, Hartwell; Firmin Cardinal, Suffolk et Adington; James Shea, Pansosby; F. X. Clément, Clyde; Hermenegilde Desjardins, Marchand; Norbert Thomas, Amherst; Richard Moore, Wright; Luke Heney, Aylwin; John O'Hara, Masham; B. Sage, Hinks; Jas B. Wright, Northfield; Patrick Moore, Egan; Michel White, Aumon.

Dans la Capitale

Des jugements ont été rendus hier à la cour Suprême, dans les causes suivantes: Poitras vs Lebeau—Appel renvoyé sans frais. Block vs Chamberlain—Appel renvoyé avec frais. Compagnie des chars urbains de Québec vs la ville de Québec—Appel alloué avec frais. Molson vs Lamb—Appel renvoyé avec frais. Lynch vs Seymour—Appel renvoyé sans frais. Clark vs Odette—Appel alloué avec frais. La compagnie du chemin de fer Canada Atlantique vs Moxley—Appel renvoyé avec frais. La compagnie d'assurance "City of London" vs Smith—Appel renvoyé. McKenna vs McNamee—Appel renvoyé avec frais. O'Meara vs Ottawa—Appel renvoyé avec frais. La cour s'est de nouveau réouverte à 11 heures ce matin et plusieurs autres jugements ont été rendus. Après que les jugements au-dessus ont été rendus, les appels d'Ontario devant la cour. Convient de la rue Rideau Plusieurs membres du chœur de l'église St Patrice ont promis d'assister ce soir au grand concert qui sera donné dans la salle du concert de la rue Rideau. Sa Grandeur Mgr l'archevêque et bon nombre de membres du clergé y assisteront. Accident Un nommé Roy, arrivé récemment des chantiers s'est rompu une jambe dans une chute et a été transporté à l'hôpital général. On croit que l'infortuné devra subir l'amputation de la jambe fracturée. Refuge Ste Claire Nous avons fait une légère erreur l'autre jour en parlant de l'hospice St Charles, rue St Patrice; la maison où sont les vieillards et les infirmes porte le nom de Refuge Ste Claire. Grâce aux charités de tous les protecteurs de cette maison, l'infortuné Père Malloy espère pouvoir terminer durant l'été les réparations commencées et donner un nouvel aspect à cet hospice. Dimanche soir Il ne faut pas mettre en oubli que le conférencier du Cercle des Familles, à l'Orphelinat St Joseph dimanche soir, sera M. A. N. Montpetit, littérateur dont l'éloge n'est plus à faire. Un joli programme musical sera aussi exécuté le même soir. Allons-y bien toute! Temps Présent C'est dimanche que commencent à la Basilique la grande retraite des paroissiens de langue française de Notre Dame. Les sermons se feront dans l'après midi à 2 heures pour les femmes seulement et le soir à 7 heures les hommes seuls seront admis. Vol Le magasin de chaussures de MM Pratt et West, rue Wellington a été visité par des voleurs dans la nuit de mercredi, et \$75 ont été enlevés. Il y avait \$50 dans le coffre fort et \$25 dans le tiroir. Les filous sont entrés par une porte de derrière. La police à l'affaire en mains et croit que les auteurs du vol étaient familiers avec le magasin qui a été visité. Collège d'Ottawa La fête St Patrice sera célébrée demain avec grande solennité au Collège d'Ottawa. Très probablement, Mgr McDonald de Hâvre de Grâce, (Terre-Neuve) chamera la Messe. Le sermon sera donné par le Rév. F. McGovern, de la Basilique. Les élèves auront ensuite un grand banquet et la journée se terminera, pour eux, par une soirée dramatique des plus intéressantes. Le Rév. P. Nolin prêchera le sermon à l'église du Pont Billings demain.

En bonne Les drapeaux flottent demi-mât sur tous les édifices publics aujourd'hui en mémoire des funérailles de l'Empereur d'Allemagne. A travers la ville Ce matin une escouade d'employés de la compagnie du télégraphe a fait la pose de plusieurs longs poteaux sur la rue Sussex; une foule considérable s'était rassemblée pour voir opérer ces travaux. Le magasin de hardes faites de M. Pierre Valiquette, No 459, rue Sussex, défile la compétition, quant à ses prix, et n'emploie aucun agent avant-coureur sur les trains. Les membres du club de "Football" du collège d'Ottawa se sont faits photographier en groupe à l'atelier de MM. Pittaway et Jarvis. Si vous avez un habit ou un pantalon qui vous font mal, allez donc de suite vous faire habiller à la dernière mode au magasin de hardes faites de M. Pierre Valiquette, No 459, rue Sussex. Un grand dîner a été donné hier soir à Rideau Hall. Pour un costume complet fait à la mode, allez donc visiter le nouveau magasin de hardes faites de M. Pierre Valiquette, No 459, rue Sussex. Les galeries étaient de nouveau littéralement encombrées à la chambre des communes hier soir durant le débat qui ne s'est clos qu'à minuit et demi. Photos—L'établissement de Dorion et D'Ormeau est celui qui doit être encouragé. Allez visiter leur nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau. C'est demain la fête de nos compatriotes irlandais, et à cet effet de grands préparatifs se font pour bien célébrer ce grand jour. La fête se terminera par un concert à la salle du Grand Opéra où l'honorable M. Chapeau adressera la parole. Depuis quelque temps on n'entend parler que du nouveau magasin de hardes faites de M. Pierre Valiquette, No 459, rue Sussex. Tous les trains sont de nouveau en temps, après les retards causés par suite de la tempête. Photos—L'établissement de Dorion et D'Ormeau est celui qui doit être encouragé. Allez visiter leur nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau. Une jeune femme de R-chester-ville du nom de Hattie Weldon a reçu d'ass z sérieuses contusions jeudi par un cheval à l'épouvante, sur la rue Wellington. Elle fut lancée violemment à terre par l'animal fougueux. Photos—L'établissement de Dorion et D'Ormeau est celui qui doit être encouragé. Allez visiter leur nouvel atelier photographique, au coin des rues Sussex et Rideau. L'Evening Journal est de la même opinion que nous quant à la plupart des représentations qui sont données à la salle d'Opéra par des troupes américaines. Il dit en parlant du drame "Passion Slave": "La pièce a quelque mérite, mais les acteurs n'en ont aucun." Je dois rendre justice et annoncer qu'en ce qui concerne l'emploi de nos troupes américaines, il y a de très bons avantages et mérites sous tous les rapports que la poudre de condition connue sous le nom de poudre Major. F. TOMKINS, Cumberland. En vente, en gros et en détail chez LEBEL & FRÈRE, rue Rideau, Ottawa. M Chas Thibault, avocat, partira aujourd'hui pour aller délivrer demain soir, une lecture à l'église catholique de Mattawa à l'occasion de la fête St Patrice. AFFAIRES CIVILES Une assemblée du comité de l'aqueduc a été tenue hier soir dans le bureau de l'ingénieur de la cité sous la présidence de l'échevin Roger, étaient aussi présents l'ingénieur Surtees et les échevins Bingham, Hutchison et Laverdure. L'on s'occupa en premier lieu d'ouvrir les soumissions pour l'exécution de la maison de pompes. Les soumissionnaires étaient MM. J. Lyons avec J. O'Connor et J. Casey pour stratés; Wm Stewart, avec A Sparks et Wm Cherry pour stratés; Hiram Holmes, avec B. L. Perkins et J. Shepherd pour stratés; R. Lester, avec W. J. McCloy et K. Campbell pour stratés; W. J. Loughran, avec F. C. Clewom et A. Burritt pour stratés. Il est proposé par l'échevin Hutchison, secondé par l'échevin La-

verdure que la soumission de M. J. Lyons soit acceptée.—Adopté. Les prix demandés par les soumissionnaires étaient comme suit: J. J. Lyons, \$9,450; W. Stewart, \$13,981; Hiram Holmes, \$13,753; R. Lester, \$12,563; et W. Loughran, \$10,730. Une lettre de M. J. Wallace de la rue Sparks se plaignant des dommages subis par suite de la rupture d'un tuyau de l'aqueduc et demandant une indemnité à cet effet pour écouler ses pertes. L'échevin Bingham demanda si la corporation est responsable des dommages causés de cette manière vu que le tuyau s'est brisé en dedans de la maison. L'échevin Roger croit que le conseil devrait accorder une somme de \$200 à M. Wallace, c'est-à-dire la moitié du montant réclamé par lui, vu qu'il n'est pas à blâmer que la corporation. La question est laissée sur la table jusqu'à une prochaine séance. L'ingénieur Surtees demanda la permission de faire peindre les charrettes pour l'arrosage des rues et d'en faire mettre quelques-unes sur quatre roues au lieu de l'éclairage ne les garde pas à ses propres frais. L'échevin Laverdure explique que ce que l'on désire savoir, c'est combien de temps durera encore ce peu de pression d'eau qui rend indispensables les usages de la "Conqueror" au cas de feu. Il est décidé d'avertir le comité de l'éclairage que le comité de l'aqueduc s'opinion que la pompe "Conqueror" devait toujours être au cas d'incendie puisqu'un ingénieur a été engagé pour y veiller. PEU ET ÉCLAIRAGE Une réunion du comité du Feu et Éclairage a aussi eu lieu hier après-midi dans le bureau du chef Young, sous la présidence de l'échevin Duchrocher. On y remarquait les échevins Gordon Erratt et Laverdure. On fit l'examen d'échantillons de boîtes envoyés par six soumissionnaires et l'échevin Gordon proposa secondé par l'échevin Erratt que la soumission de M. O'Malley à \$475 par paire de boîtes fut acceptée. Le vote sur cette motion fut égal. L'échevin Laverdure à l'âme le comité de ne pas accepter la plus basse soumission et dit que quant à la qualité de l'ouvrage un expert devrait être chargé d'y voir. Des soumissions pour 32 habitations sont aussi ouvertes; elles sont de MM. C. Gagné & Cie, Donaldson et Thompson et Allan & Cie. Sur la proposition de l'échevin Erratt secondé par l'échevin Gordon, la soumission de MM. Allan & Cie, à \$14.75 par habit est acceptée. Le seul soumissionnaire pour les casquettes des hommes de la brigade était M. George Peacock; sa soumission est acceptée à raison de \$3 pour la confection du chef et député chef. Il est proposé par l'échevin Laverdure, secondé par l'échevin Gordon, que le chef et député chef donnent la commande pour leur habillement d'été, le prix ne devant pas dépasser \$25 chaque habitille ment. On approuve ensuite quelques comptes relatifs à des travaux faits à la station de feu No 4. Le chef suggère qu'à l'avenir les assemblées de ce comité devront être tenues le soir, ce qui convient le mieux à tous; il est décidé que le comité s'assemblera maintenant les lundis soirs à 7.30 h. Après quelques pourparlers au sujet des chevaux extras employés par le comité depuis quelque temps, le comité s'ajourne. M. J. E. C. Dunn est le seul agent autorisé à prendre des annonces pour "Le Canada."

A LA MEMOIRE DE DEMOISELLE AZELDA FRAZER, ANCIENNE ELÈVE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE. Mon Azilda, si douce et si gentille, Hier encore, fonda notre sentier... Connaissez-vous l'ottobelle jeune fille? C'était la joie et la fleur du foyer. C'était la fleur suave et gracieuse, Totaux à peine son félic ramassé, Un pur calice à l'odeur délicieuse De ses vingt ans, le ciel était si beau! Qu'elle était noble au pied du tabernacle! Lui conter le trésor de son cœur, Les contemplier en temps agacouille, O'c'était pour elle un suprême bonheur. Comme elle aimait la Vierge Immaculée! Lui conter le trésor de son cœur, Les contemplier en temps agacouille, O'c'était pour elle un suprême bonheur. Depuis trois jours la pieuse chapelle N'a point revu ma compagne prière. N'a point revu mon compagnon prière. L'aimable l'ur de la virginité. Ne pleurez pas!... Mère avec les "suffrages" Gouronne au front, sur un lys d'or, Azilda chaste un hymne de louanges, Etie est heureuse et s'ajourne. UNE COMPAGNE DE L'ÉCOLE SUPÉRIEURE. Ottawa, 14 Mars, 1888. Tempête. Durant un violent ouragan à Delaware, une goélette à deux mâts a été submergée avec tout son équipage. Deux des hommes se noyèrent, les autres furent sauvés. L'un fut gelé mort et quatre autres gelés horriblement. Un remorqueur avec une barge a sa remorque a aussi coulé à fond avec tout son équipage à bord. Thomas Crawford, l'ingénieur et le chauffeur dont le nom n'est pas connu ont perdu la vie. Les pertes causées par ces malheurs sont de près de \$400,000 à \$500,000. Jusqu'à présent on n'a retrouvé que deux cadavres. Le havre est encombré de débris. Une scène. Une scène inouïe s'est passée à Londres, au cirque Sangers. Une cage de lions était arrivée le matin et avait été placée dans les écuries. Pendant la nuit, longtemps après que toutes les lumières du cirque et des écuries eussent été éteintes, un tumulte effroyable, fait de cris d'épouvante, de chameaux, de chevaux, s'est fait entendre. Le directeur et un de ses employés se sont précipités vers les écuries et ont découvert que les lions s'étaient échappés de leur cage, s'étaient jetés sur les chevaux et avaient causé une effroyable panique parmi toutes les bêtes de la ménagerie. Les chevaux surtout hennissaient, roulaient, faisaient de violents efforts pour rompre leurs attaches; quelques-uns avaient réussi à se dégarer et galopaient effrétés dans les cours, poursuivis par la meute émue de loups. Déjà ceux-ci avaient réussi à tuer un cheval et dévoraient sa dépouille en interrompant leur repas par des hurlements féroces. Le directeur et son adjoint n'ont pas osé attaquer les lions; ils se sont efforcés de détacher les chevaux, pour les soustraire à la feroceité des terribles carnassiers et ce n'est pas sans peine qu'ils y ont réussi. Finalement, ils se sont enfuis, enfermant les lions dans les écuries avec la dépouille du cheval que les fauves se disputaient. Depuis ce moment, les loups restent maîtres des écuries. Personne n'a encore osé pénétrer dans la ménagerie, pour essayer de les dompter. Le chef du Ciel Se trouve à St Sauveur parmi les affaires de conscience qui soutiennent l'âme pendant les terribles épreuves d'ici bas, pour lesquelles on doit bien se préparer avant qu'il soit trop tard. Montrez, jones de mariage et bijoux à grande réduction de prix, garanties chez H. H. NOREZ, No. 30, rue Rideau. Notre collection, M. E. Craig est maintenant à faire son tour de collections d'abonnement. Notre journal est payable d'avance pour l'année, cependant nous n'acceptons seulement que 3 mois d'avance. Les personnes qui ne possèdent pas leur compte peuvent s'adresser à se faire retrancher le journal.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE. Vendredi, 16—Très peu de besogne à la cour de police, ce matin; seulement quelques causes sont venues devant Son Honneur le magistrat O'Hara. Stani-las Thibault, jeune vaquant de 16 ou 17 ans, fut traduit ce matin devant la cour pour avoir été trouvé ivre sur la rue Clarence; il est condamné à \$2 d'amende et \$1 de frais. Il fut conduit à la prison pour huit jours. Annie Mictie a été trouvée ivre, mais vu qu'elle était promise à Son Honneur qu'elle viendrait à la cour pour avoir été trouvée ivre sur la rue Clarence; il est condamné à \$2 d'amende et \$1 de frais. Il fut conduit à la prison pour huit jours. Henry Seider commença ce matin; sa mère vient réclamer l'offre qu'elle avait fait hier de régler l'affaire de son fils, à condition que celui-ci pri la température; il promet de le faire et produira demain matin son certificat à la cour. Une femme du nom de Elhier, tenant une maison de mauvaise réputation dans la rue Britannia au Fiat est accusée d'avoir vendu de la boisson sans licence, mais elle est décamé hier soir, par suite d'un warrant de recherche à cet égard ce matin contre elle pour la forcer à comparaître. Cyrille Lapierre, accusé d'avoir jeté des immondices sur la rue; la cause n'a pu être entendue ce matin, les témoins assignés n'ayant pas comparu; des warrants ont été émanés contre ces derniers; la cause est remise à demain. PERDU Sur la rue B. esser, une petite croix avec crucifix, le crucifix est fait avec de l'argent, et une petite plaque de même métal avec des lettres gravées. Qui l'a trouvée la trouvera obliger beaucoup en la remettant au Secours du Précieux Sang, rue St Patrick. ON DEMANDE Immédiatement deux servantes; une cuisinière et une fille de chambre. S'adresser au No. 123 rue Albert. 1888 L'UNION DES ARTS DE LONDRES. Des modèles de plaques seront vus et des souscriptions seront reçues jusqu'à JEUDI, 29 MARS COURANT. JAMES HOPE & CIE. Coin des Rues Sparks et Elgin, C. town. BAZAR ANNUEL —DE— L'Orphelinat Saint-Joseph Le bazar en faveur des orphelins de l'Orphelinat Saint-Joseph, autorisé par la bienveillance de Son Honneur l'archevêque d'Ottawa, s'ouvrira MÉRREDI, le 4 AVRIL prochain, dans les salles moines de l'Orphelinat, et les dames des noms suivants ont eu l'obligeant charité de se dévouer à cette œuvre recommandable, en se chargeant de présider aux tables du bazar. Elles comptent sur la généreuse assistance de la population, et ont à cœur de faire que ce bazar soit une œuvre de bienfaisance et de charité, et que les soins assidus des bénévoles seigneurs qui dirigent l'Orphelinat. Table Notre-Dame. Organisée par Mesdames J. O. Taché, présidente, F. A. Gagné, F. St. Jean, A. Lussignan, E. Foley, G. Laverdure, A. Gravel, B. Hébert, T. Béland, Ph. Boulay, L. Gratton, Thos. Frutes, R. Béland, U. Garvan, N. Cantin, F. C. Guillaume et L. Lesalle Gravel. Table Sainte-Anne. Organisée par Mesdames O. Leclair, présidente, P. A. Hudon, A. Dompierre et L. Chervier. Table Saint-Joseph. Organisée par Mesdames G. F. Baillargé, présidente, J. O. Côté, G. Smith, De Bonald, A. Potvin, Em. Tassé, Veuve Hamel, Félix Hamel, J. W. Peachy, A. Gensard et Emilie Smith. Table de la Loterie. Organisée par Mesdames J. Lemoine, présidente, R. Hurtubise, J. O. Brousseau, Albert Gingras et G. Caron. Table des Bonheurs. Organisée et tenue par Mlle. H. McIntyre et Madame A. Pinard. Table des Bénévolences. Organisée par Mesdames Chas. Taché, présidente, G. Rogers, F. St. Jean, A. Lussignan, H. Pouliot, A. Lévesque et D. Dion. L'ouverture solennelle du bazar aura lieu le 4 AVRIL, à 8 heures du soir, et chaque jour il y aura LUNCH, de midi à 2 heures, et des dièrs rafraîchissements, de temps à autre. Finissez sous l'égide de la bienfaisance et de la charité, rendez-organisés durant le bazar, afin d'intéresser toutes les classes de la société. Mesdames T. G. COUDRELLER, présidente, CHAS. TACHÉ, Secrétaire, (Comité des Dames Protectrices.) MM. STANISLAS DRAPPEAU, Président, EMILE SMITH, Secrétaire, (Comité des Messieurs Protecteurs.) Ottawa, 15 Mars, 1888. 15-a

FEUILLETON DU "CANADA." No. 15 L'ENFANT Perdu et Retrouvé —OU— PIERRE CHOLET M. Logan et sa famille étaient protestants. Quelquefois ils se parlaient de religion, et ils voulaient s'entraîner à leur église. J'y allai deux fois par curiosité, cela m'ennuyait. Je n'étais pas dans le temps ce que l'on peut appeler un catholique fervent; mais jamais, soir et matin, je ne manquais de faire ma prière. Comme par instinct, j'avais souvent recouru à la Sainte Vierge; je n'ai aucun doute que je dois à cette bonne mère d'avoir échappé à tant de périls et de traverses. La pensée de mes parents ne m'avait pas abandonnée. Pendant ces trois ans de repos, elle me poursuivait toujours comme une ombre, souvent comme un remords. Le soir, quand j'étais retiré dans ma chambre, j'entendais dans la nuit, une voix qui me disait: "As-tu du cœur? Veux-tu toujours vivre étranger dans le monde? Ou sont tes belles résolutions? Tu t'es laissé décourager aux premiers obstacles. Essaie encore, le succès est le prix de la persévérance." Il ne se passait guère de semaines, sans que je vinsse prendre des informations auprès des voyageurs. Un jour, quelqu'un me dit: "Vous n'aurez pas loin à aller, vous trouverez des Marin au Castor ou dans les environs." Ma troisième année finie, au mois de juin, je pris congé de M. Logan, et je partis pour la gloire. VIII Au Castor Après un couple de jours de marche, j'étais à l'église du Castor. J'allai voir le curé, comme étant l'homme le mieux renseigné du village. "Mon ami, me dit-il, vous avez été mal informé, il ne réside certainement pas de Marin dans ma paroisse." Sur ce, entra le marguillier en charge, M. Onésime Langlois. Il me proposa de m'emmener avec lui, à deux lieues plus loin. Je passai huit jours dans sa maison. Chaque soir les habitants du voisinage s'assemblaient pour m'entendre conter mon histoire; ils s'apitoièrent sur mes misères; j'étais devenu un homme célèbre dans tout le rang. A la fin, un de ses voisins, qui était venu veiller tous les soirs sans en manquer un seul, et qui généralement m'écoutait en silence, me dit d'un ton grave: "Mon pauvre ami, j'ai pitié de vous. Vous perdez votre temps à courir le monde, et vous vous rendez malheureux. Vous n'avez l'air d'un brave garçon, fixez-vous et vous réussirez. Voulez-vous venir rester chez nous? Je vous traiterai comme mon enfant." (A continuer)

fant." Ses paroles me paraissent sages, et sa physionomie douce et franche m'allait. "C'est bien, répondis-je, je vous prends au mot. Mais je vous avertis que, à part atteler un cheval et hesser entre les souches, je ne sais pas faire grand chose. — Vous êtes jeune, vous apprendrez." Cet homme s'appelait Pierre Sigouin. Il avait sept filles, dont la plus vieille était âgée de vingt ans, et la plus jeune de six; mais pas un seul garçon. Je passai dans cette famille l'été, l'automne et l'hiver, jusqu'à un an. J'appris à faucher, à battre au fléau. C'était du premier monde, honnête, toujours de bonne humeur, gens d'église comme il s'en rencontre rarement. On faisait la prière en commun tous les soirs; tous les dimanches deux voitures étaient à la disposition de la famille pour se rendre à la messe; on ne passait guère un mois sans se présenter à confesse et communier. Vagabond comme je l'avais été toute ma vie, j'étais un catholique plutôt de nom que de fait. Chez M. Sigouin j'ai vu la lumière, j'ai compris la vérité; j'y ai contracté des habitudes chrétiennes que j'espère garder jusqu'à la mort. Jamais je ne pourrais assez remercier Dieu de m'avoir fait tomber dans une aussi bonne maison. De nulle part ailleurs je n'ai rapporté autant de bons souvenirs. Voici un petit fait que je ne puis m'empêcher de rapporter ici. Le premier d'avril, comme nous étions à déjeuner, M. Langlois entra et me dit: "Louis, veux-tu me rendre un petit service? j'ai été hier en ville avec M. le curé, et j'ai oublié chez lui un tirepote et un hallopeko tout neufs, que je venais d'acheter? — Comment appelez-vous cela? — Un tirepote et un hallopeko." Je le regardai, il ne riait pas; je promenaï un œil scrutateur sur mes compagnons de table, toutes les figures étaient sereines et sérieuses. Le mot me paraissait drôle. Mais, pensais-je, ce sont encore quelques instruments dont je ne connais pas le nom; élevé sur mer, sur terre j'ignore tant de choses. "C'est bien, répondis-je, j'yrai avec plaisir." Il me donna sa petite sleigh d'officier, avec son beau cheval gris, qui se menait à quatre sur les guides. Je me rendis au presbytère en un clin d'œil, passant sur le chemin comme une poussière. "Monsieur le curé, je viens chercher le tirepote et le hallopeko de M. Langlois." Sans me répondre, il enfila comme un éclair dans la salle voisine, et je l'entendis qui riait à s'en tenir les côtes. Il revint presque aussitôt, la figure toute épanouie: "C'est vrai, dit-il, M. Langlois les a laissés ici, c'est un bien mauvais tour. Il a été obligé de renvoyer sa voiture, son cheval... et puis vous qui perdez un avant-midi. — Ah! pour moi, remarquez-je, ce n'est rien, mon temps n'est pas précieux." Et le curé rit toujours. Je plaignais ce pauvre M. Langlois qui avait dû faire une bien grosse bévue. Le prêtre appela sa ménagère. A mon insu, ils enveloppèrent dans des gazettes trois "clats de forêt", les ficelèrent fortement avec des cordes, et les mirent dans une poche que j'avais apportée. "Portez cela avec précaution," dit-il, car c'est un peu fragile." Je partis, le tirepote debout entre mes deux jambes. Je les entendais rire par derrière moi à gorge déployée. Innocent comme l'enfant qui vient de naître, je ne me doutais de rien. Dire la misère que j'ai eue, est incroyable. Le chemin était plein de cahots; le cheval, agacé, ahuri, les sautant à pieds joints; il avait presque le mord aux dents, à force de le retener je ne me sentais plus les bras, sans compter que, à chaque secousse, j'avais toujours peur de mettre le hallopeko en morceaux. J'arrivai tout en sueur, hors d'état. Jugez de ma surprise lorsque je les vis tous sortir de la poche, hommes, femmes, enfants, ayant la main une poignée de couteaux, des fourchettes, pour faire rôtir "le poisson d'avril."

Publ... 9e... L... Pr... Un an... Inva... Toute... etc. doi... Ott... La m... dans W... M. G... bie de l'... La lég... ment pro... La con... travaux... incomm... M. Mer... réal, hier... À une d... L'hon... dénat un... des "Bu... M. J. J... Prof donne... profit de... L'anné... seindoux, 50,000,000... M. Mow... en faveur... mes le... législati... Le bill... subi sa... et a été... ment. La comp... Témicam... chain, dix... Saut et le... Il a été... New-York... poste, soit... 600,000,000... Les cham... a passé... des cham... fiées dans... M. Davie... mercerie... chambre... sion. L'hon. M... bill intern... tion inter... des cables... Des conv... de Mo... Montréal... projet de la... à Montréal... Le marcl... rop, depuis... de pommes... quantités... canadien. M. Edgar... gouvernem... un acte de... sion, ou au... fin? M. Lande... ment, lund... nous sont... nement du... du service... considérati... Au sujet... vaux que le... glacie doit... zette" de L... Canada dev... race de ses... sitions rég... M. Fiset... quérir de la... aux quarant... meilleurs m... cher les pays... dans le pays... vant le comit... la matière. L'hon. M. T... chain un bill... les confiscati...

SERVICE A DINER. Souper \$10.00, POUR 92 MORCEAUX comprenant 6 assiettes à soupe, 13 assiettes à diner, 12 assiettes à déjeuner, 12 bols à sauce, 1 sucrier, 1 vase à la crème, 1 grand bol, 1 assiette à beurre, 13 assiettes à fruits, 3 plats convertis, 3 plats unis, 1 assiette, 1 pot à l'eau. Les services proviennent directement des manufactures et sont sans égal sous le rapport de la qualité. Salle de Variétés et Fournitures de Maisons. 582 & 684 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN. Articles pour cadeaux de Noël de toutes descriptions.